

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 15 novembre 2023 à 18 h 30 en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

Mme Johanne Dion, maire suppléant de Sainte-Félicité  
Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme  
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables  
M. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant  
M. Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane  
M. Jonathan Massé, maire de Grosses-Roches  
M. Eddy Métivier, maire de Matane  
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule  
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 290-2023 sur les critères de répartition des dépenses et des quotes-parts
  4. Marché public – Autoriser Directive de changement S-02 (forage)
  5. Période de questions
  6. Fermeture de la séance
- 

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

**RÉSOLUTION 580-11-23**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil présents forment le quorum et constatent l'avis de convocation transmis pour la tenue d'une séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.**

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 290-2023 SUR LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES  
DÉPENSES ET DES QUOTES-PARTS**

Avis de motion est donné par monsieur Michel Caron, maire de la municipalité de Saint-Ulric, à l'effet que sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente, le *règlement numéro 290-2023 sur les critères de répartition des dépenses et des quotes-parts*. M. Caron procède également à la présentation du projet de règlement.

**MARCHÉ PUBLIC – AUTORISER DIRECTIVE DE CHANGEMENT S-02  
(FORAGE)**

Pour permettre de plus amples analyses, le point est reporté à une séance subséquente.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 581-11-23**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
Le préfet,  
Andrew Turcotte

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
La directrice générale et greffière-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
*Le préfet,  
Andrew Turcotte*